

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
ECO3273	20	hiver 2023		
<i>Titre</i>	Méthodes d'analyse économique II			
<i>Horaire</i>	cours: mardi 9h30 à 12h30			laboratoire: vendredi 14h00 à 17h00
<i>Enseignant</i>	Max Blouin			
<i>Courriel</i>	blouin.max@uqam.ca		<i>Local</i>	DS-5909
<i>Heures de disponibilité</i>	sur rendez-vous (en personne ou sur zoom)			

Page d'information

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignants en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examen devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.

PLAGIAT - Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

ECO 3273: Méthodes d'analyse économique II

enseignants

professeur: **Max Blouin**

courriel: blouin.max@uqam.ca

heures de consultation: sur rendez-vous (sur zoom ou en personne)

démonstrateur: **information à venir**

courriel: info à venir

heures de consultation: info à venir

cours et laboratoire

cours: mardi 9h30 à 12h30 (V-R820)

laboratoire: vendredi 14h00 à 17h00 (V-R820)

évaluation

4 travaux pratiques 20%

1 examen mi-session 40% 21 février 2023

1 examen final 40% 25 avril 2023

livre

Le manuel requis est le suivant:

[*Schaum's Outline of Calculus for Business, Economics and Finance \(4th edition\)*](#)

auteurs: Peña-Levano et Dowling

prix: \$18.02

format: Amazon kindle

Ce livre résume les techniques vues pendant le cours et offre plusieurs exercices. Il n'est définitivement pas un substitut à votre présence aux cours.

plan

1. revue: algèbre
2. optimisation: concepts généraux
3. optimisation: fonctions à plusieurs variables
4. optimisation avec contraintes
5. calcul intégral
6. équations différentielles
7. équations de différence
8. optimisation dynamique
9. logique et techniques de preuve

mon approche

1. Les mathématiques sont une science abstraite. Pour bien apprendre ses concepts, cependant, il faut s'efforcer de les ramener à une réalité concrète, préférablement à une réalité *physique*. Ceci aide à visualiser les maths et à comprendre pourquoi on fait ce qu'on fait.
2. Il y a toujours moyen (et souvent plusieurs moyens différents) de vérifier si la solution qu'on a trouvée est correcte, ou au moins sensée. Il faut se prévaloir de ces moyens.